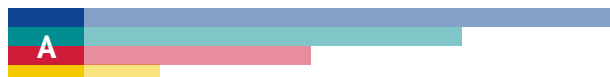


## Durée de validité et tarif pour les permis et certificats

Permis de construction	Durée de validité	Renouvellement*	Tarif
Construction ou reconstruction d'un bâtiment principal	1 an	6 mois	60 \$
Installation ou assemblage d'une maison modulaire ou préfabriquée	1 an	6 mois	60 \$
Agrandissement d'un bâtiment principal	1 an	6 mois	60 \$
Construction, transformation, agrandissement, reconstruction ou réparation d'une installation septique	6 mois	3 mois	40 \$
Aménagement d'un ouvrage de captage des eaux souterraines	6 mois	3 mois	20 \$
Construction, transformation, agrandissement, reconstruction d'un bâtiment accessoire (garage, remise, cabanon, gazébo, piscine creusée)	1 an	6 mois	20 \$
Construction, transformation, agrandissement, reconstruction d'un bâtiment agricole	1 an	6 mois	60 \$

\* Un renouvellement de permis est seulement possible si le permis d'origine est toujours valide, c'est-à-dire que les travaux ont commencé au moins six mois après son émission et qu'ils respectent la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le renouvellement de permis ne réduit en rien et ne remplace pas l'obligation d'exécuter les travaux dans un délai raisonnable.

Certificats d'autorisation spéciaux	Durée de validité	Tarif
Vente de garage	2 jours	10 \$
Stationnement de roulotte sur terrain vacant (été)	1/05 au 1/11	20 \$
Entreposage de roulotte sur terrain vacant (hiver)	1/11 au 30/04	20 \$
Autres	3 mois	10 \$



Certificats d'autorisation généraux	Durée de validité	Renouvellement*	Tarif
Plantation ou abattage d'arbres	6 mois	3 mois	0 \$
Installation d'une piscine hors terre ou d'un spa, construction d'un patio, d'un pont soleil « deck » ou d'une galerie	6 mois	3 mois	20 \$
Installation d'une piscine temporaire (démontée et remise annuellement)	6 mois	s.o. <sup>1</sup>	20 \$
Déplacement d'une construction	6 mois	3 mois	20 \$
Démolition d'une construction	6 mois	3 mois	0 \$
Changement d'un usage	6 mois	3 mois	40 \$
Établissement d'un commerce à domicile	s.o. <sup>2</sup>	s.o.	40 \$
Établissement d'un commerce autre qu'un commerce à domicile	s.o. <sup>2</sup>	s.o.	60 \$
Réparation ou rénovation d'une construction d'une valeur de - 500 à 5000 \$ - 5000 à 20 000 \$ - plus de 20 000 \$	1 an	3 mois	20 \$ 40 \$ 60 \$
Installation, modification d'une enseigne, affiche ou panneau-réclame	6 mois	3 mois	20 \$
Travaux dans la rive ou le littoral	6 mois	3 mois	20 \$
Aménagement d'un stationnement ou d'une aire de chargement	6 mois	3 mois	20 \$
Implantation de clôture	3 mois	3 mois	10 \$

1. Un nouveau certificat n'est pas nécessaire si les matériaux, les dimensions et la localisation sont identiques à l'installation de l'année précédente.

2. Un certificat d'autorisation pour l'établissement d'un commerce est valable tant que le commerce reste actif.

\* Un renouvellement de permis est seulement possible si le permis d'origine est toujours valide, c'est-à-dire que les travaux ont commencé au moins six mois après son émission et qu'ils respectent la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le renouvellement de permis ne réduit en rien et ne remplace pas l'obligation d'exécuter les travaux dans un délai raisonnable.

